



**AVIS PUBLIC  
RÉSOLUTION PPCMOI 28-2021  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---


PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 1er mars 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution de PPCMOI 28-2021 - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Usage résidentiel d'habitation multifamiliale sans usage commercial, au 70 place du Commerce, en dérogation au Règlement de zonage 2368-2010.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 4 mars 2021, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 10 mars 2021.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe